

Communiqué



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 12 janvier 2010

Vigilance sur les conditions de circulation des transports scolaires pour la journée du 13 janvier 2010

Les conditions météorologiques prévues pour la nuit du mardi 12 janvier 2010 au mercredi 13 janvier 2010 (neige et verglas) peuvent rendre l'état des routes difficile.

Les opérateurs de transport assurant des transports scolaires, empruntant le réseau des routes départementales et des voies communales sont invités instamment à apprécier, au moment du départ des autocars avec la plus grande vigilance et professionnalisme, les conditions de circulation sur les itinéraires empruntés, avant de faire assurer les services.

Les opérateurs de transport sont invités à prendre contact avec les maires des communes concernées et les chefs d'établissements scolaires, pour les informer, le cas échéant, des services non assurés.

Un épisode de pluies verglaçantes étant possible entre une heure et sept heures le 13 janvier 2010, un arrêté d'interdiction de circulation des transports scolaires pourrait être pris par le Préfet de Seine-et-Marne au cours de la nuit.

Afin d'assurer une information en temps réel de la situation, le maintien ou l'interdiction de circulation des transports scolaires sera consultable en appelant le

0800 077 001 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

Par ailleurs, le Préfet de Seine-et-Marne recommande aux usagers la plus grande prudence lors de leurs déplacements.

Les informations météorologiques sont notamment accessibles sur le site de Météo-France en composant : www.meteo.fr ou vigimeteo.com.fr

Contact presse :

Bureau du Cabinet du Préfet – Section Communication ☎ 01 64 71 75 95 / 75 29 – 06 08 82 64 58 - Fax : 01 64 71 77 04
communication@seine-et-marne.pref.gouv.fr

Préfecture de Seine-et-Marne - 12 rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cedex - 01 64 71 77 77